

Enseignant en centre pénitentiaire

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant est placé sous la double autorité de l'éducation nationale et de l'Unité Pédagogique interRégionale (UPR) Grand Ouest.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

- Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer la passation d'examen et leur réinsertion socioprofessionnelle
- S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au français langue étrangère (FLE)
- Travailler en équipe avec les autres enseignants pour coordonner les interventions
- Travailler en concertation et coordination avec les autres personnels de la prison et les partenaires
- Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- Accompagner éventuellement des cours par correspondance

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Capacité à individualiser sa pratique pédagogique
- Connaissance des modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en centre pénitentiaire
- Discrétion absolue et respect des règles déontologiques liées à la spécificité du milieu carcéral
- Prise de recul et distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste
- Capacité à travailler en équipe et à analyser des pratiques professionnelles
- Qualités relationnelles (écoute, négociation, coopération) et bonne faculté d'adaptation
- Connaissances administratives et informatiques
- Capacité à rendre compte de ses activités notamment auprès du responsable local de l'enseignement (RLE)
- Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Le poste est implanté au centre pénitentiaire de LORIENT-PLOEMEUR.

Enseignement dans le cadre d'une obligation réglementaire de service aménagée car le service de l'enseignement de l'établissement doit fonctionner entre 38 à 40 semaines. Ainsi, par péréquation et annualisation des heures dues, l'enseignant nommé sera amené à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique.

Au cours de l'année scolaire, une formation et des réunions de travail sont proposées.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.